

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 80 (1935)
Heft: 2-3

Rubrik: Chroniques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES

CHRONIQUE FRANÇAISE

La retraite du général Weygand. — Le général Gamelin. — L'armée et l'université.

I

Des changements très importants viennent de se produire dans le commandement de notre armée. Vu les circonstances politiques, ils ont, plus que d'habitude, préoccupé l'opinion publique.

Comme la *Revue militaire suisse* l'a relaté dans son numéro de janvier, le général Weygand, atteint par la surlimite d'âge de 68 ans le 21 janvier dernier, a dû quitter son poste de vice-président du conseil supérieur de la guerre, c'est-à-dire de généralissime.

Ce départ autour duquel la presse a fait plus de bruit qu'autour de celui d'autres très grands chefs de guerre comme le maréchal Fayolle, par exemple, ce départ, disons-nous, a été très généralement regretté — *Dura lex sed lex*. Beaucoup de journaux ont ou bien proposé de prendre une mesure d'exception en faveur du général Weygand qui l'aurait maintenu en activité, ou bien demandé pour lui le bâton de maréchal, ou enfin — ce qui nous paraît la meilleure solution — suggéré de lui confier en dehors de l'armée, un poste où il rendrait encore des services éminents au pays : soit l'ambassade de Berlin, soit enfin une haute situation coloniale où il réussirait sans doute aussi bien qu'en Syrie.

Pour le moment, le général Weygand est allé au Maroc, où son fils est lieutenant au régiment de cavalerie de la légion étrangère et où il prendra un repos bien mérité, qui ne pourra être que très fructueux et très actif.

Les facultés cérébrales sont les dernières à être atteintes chez l'homme, et celles du général Weygand, déjà très remarquables lorsqu'il était instructeur militaire à Saumur, n'ont fait que se développer au fur et à mesure de l'importance croissante des postes qui lui étaient confiés. C'est là un exemple d'harmonisation constante de l'homme et de la fonction qui mérite d'être signalé. Contrairement à tant d'autres, après avoir brillé au second rang, le général Weygand ne s'est pas éclipsé au premier. Intelligence

très prompte et en même temps très profonde, esprit extrêmement lucide, bon sens inaltérable et sens des possibilités, telles sont les qualités les plus incontestables dont il a fait preuve toute sa vie. Bien qu'il ne soit pas Français d'origine, il possède la faculté particulièrement goûtee en France de rendre limpides les questions les plus difficiles. Il était même à peu près le seul — et ce fut pour beaucoup dans sa prodigieuse carrière — à savoir interpréter la pensée toujours fumeuse, souvent nébuleuse, toujours elliptique et parfois même apocalyptique du maréchal Foch dont il fut le second, le confident et l'ami pendant la grande guerre.

Très ferme sur certains principes essentiels auxquels il est solidement attaché, le général Weygand a su, dans une situation fort délicate vis-à-vis de chefs du gouvernement parfois assez mal disposés à l'égard de l'armée, faire preuve d'une très grande adresse, et a pu durer jusqu'au bout sans avoir besoin de casser les carreaux. Cette nécessité de tenir compte des idées régnant en haut lieu a quelque peu déçu les militaires intransigeants qui espéraient le voir non seulement prendre position en faveur du service de deux ans, mais faire aboutir au plus tôt cette indispensable réforme. S'il ne l'a pas réalisée, c'est évidemment qu'il n'a pas pu.

Ses éminentes qualités intellectuelles sont complétées par un bel ensemble de qualités morales. D'une modestie qui n'exclut pas l'autorité, très religieux, le général Weygand s'est fait respecter par une vie privée sans reproches et une abstention constante de toute ingérence dans les milieux politiques. Il est d'un abord assez froid, mais très courtois, de cette courtoisie un peu onctueuse où se décèle la formation catholique. Il parle peu, mais bien, et sait questionner et écouter.

Malgré son apparence volontairement un peu effacée, ou peut-être à cause d'elle, il a fort bien réussi à l'Académie française où il a prononcé des discours remarquables et remarqués. Son principal titre littéraire est une très belle histoire de Turenne, grand chef auquel il ressemble à certains égards et dont il a exposé avec complaisance la conversion tardive au catholicisme. Esprit cultivé et ouvert, le général Weygand utilisera sans doute les loisirs de la retraite à écrire, et ce sera le régal pour les penseurs et les lettrés.

Au physique, le général Weygand garde l'aspect classique du cavalier qui a continué à monter rigoureusement à cheval. Svelte, sec, alerte, très jeune de tournure, quelque chose d'ascétique dans l'expression, on ne lui donnerait certes pas son âge. Il a été très dangereusement malade en 1932, mais s'est complètement remis et eût été sans doute capable de conserver le commandement de l'armée française.

Chose rare en France, le général Weygand n'était guère discuté. Sa popularité était à peu près universelle. On doit le souligner d'autant plus que si sa carrière s'est déroulée sans à-coups, elle est, dès le début, et constamment jusqu'à son arrivée au sommet, sortie de la banalité.

Reçu à Saint-Cyr à titre étranger (le général Weygand est belge de naissance), il n'a pas passé par l'école supérieure de guerre qui est la pépinière de presque tous nos grands chefs. La guerre l'a trouvé au 5^e hussards à Nancy, où il exerçait le commandement assez peu chargé, d'un demi-régiment, avec le grade de chef-d'escadrons (major, en Suisse). Depuis ce grade il n'a *jamais* exercé de commandement de troupe, ni régiment, ni brigade, ni division, ni corps d'armée. Pour qui sait avec quelle rigueur est observée dans l'armée française la condition du temps de commandement effectif, il y a là quelque chose de surprenant.

On raconte que Joffre, qui l'avait distingué, l'avait signalé en 1914 au général Foch, alors commandant du 20^e corps. C'est son rôle auprès de Foch qui l'a mis hors de pair et lui a assuré la succession du maréchal Pétain à la tête de l'armée française. Son activité, son autorité, sa clairvoyance ont prouvé que sans avoir subi l'épreuve préalable du commandement de la troupe, il était capable de prendre la suite du vainqueur de Verdun.

A vrai dire, il avait eu, à deux reprises, l'occasion de se révéler. La première fois, ce fut en 1920, lors de l'invasion bolchévique parvenue aux portes de Varsovie. Envoyé de toute urgence comme conseiller auprès des Polonais, il a su se faire agréer de Pilsudski. Il fallait pour cela beaucoup de tact. Le temps pressait, l'espace commençait à manquer, le moral était bas. En évitant de se mettre en avant et laissant au dictateur polonais le mérite apparent de la décision, il lui a fait accepter le plan d'offensive par l'aile droite, en remontant vers le nord, qui a amené la débâcle de l'armée rouge, failli provoquer sa capture totale, et incontestablement sauvé la Pologne. Envoyé comme haut-commissaire en Syrie, théâtre tout nouveau pour lui, il y a pleinement réussi et y a donné la preuve de sa remarquable faculté d'adaptation. Il a su s'entourer de collaborateurs de grande valeur, et n'a pas hésité à exhumer du cadre de réserve pour lui confier le gouvernement du Liban, le vieux général Vandenberg, chef d'une énergie et d'une droiture légendaires, qui a laissé comme celui qui l'avait choisi, un durable souvenir dans les populations levantines. Comme le général Weygand, il n'a malheureusement fait à Beyrouth qu'un séjour beaucoup trop bref. S'ils n'avaient été l'un et l'autre sacrifiés aux gens de « gauche » ils auraient sans nul doute épargné à la France, à la Syrie, au Liban, le sanglante insurrection de 1925.

Le général Weygand n'est resté au Levant que de mai 1923 à janvier 1925. On le rappela sous prétexte de lui donner le commandement du centre des hautes études militaires. Il sut accepter sa disgrâce avec sa modestie et sa dignité ordinaires. Causée par la nécessité de « caser » le général Sarrail, cette disgrâce a eu pour heureux effet d'empêcher qu'il fût oublié au Levant, et ne lui a, en définitive, et fort heureusement, pas nu.

II.

Son successeur, le général Gamelin, est dans sa 62^e année. Il a fait une carrière beaucoup plus classique que le général Weygand. On peut la résumer en disant qu'il a toujours été le premier partout. Fils d'un contrôleur général de l'armée, il a été major de sa promotion à Saint-Cyr d'où il est sorti aux tirailleurs algériens, major de promotion à l'Ecole supérieure de guerre, et aussi, sauf erreur, aux « élèves-maréchaux ». Il commandait en 1911 à Annecy le 11^e bataillon de chasseurs alpins. En 1914, il était chef de cabinet du général Joffre. C'est un « homme de gauche » comme Joffre, qui avait en lui la plus entière et la plus justifiée confiance. Il passe pour avoir initié son « patron » à la grande tactique et à la stratégie, divinités auxquelles la carrière coloniale et technique de Joffre ne lui avait guère laissé le temps de sacrifier. Si nous osons ainsi parler, l'élève se montra digne du maître. Il sut, tout au moins par son imperturbable sang-froid et son impeccable bon sens, choisir les meilleures des solutions que lui proposait le commandant, puis lt. colonel Gamelin, le plus remarquable sans doute des officiers du petit cénacle qui entourait étroitement le généralissime. On lui attribue avec grande vraisemblance, mais sans qu'il s'en targue lui-même, un rôle capital dans la décision qui produisit la bataille de la Marne. Rien que cela doit lui valoir la reconnaissance de toute la nation française.

Devenu chef du 3^e bureau (opérations) du grand quartier-général, il fut certainement pour beaucoup dans les attaques qui tentèrent et, en septembre 1915, furent près de rompre le front allemand. Rentré dans la troupe, il commanda sur la Somme une brigade de chasseurs alpins puis, dans les offensives finales, une division d'infanterie. On voit donc que, contrairement au général Weygand, il a exercé de nombreux commandements pendant la guerre, et depuis la guerre il a continué. Placé à la tête de la mission militaire française auprès de l'armée brésilienne, il y a fait œuvre de créateur, tant pour les écoles que pour l'armement. — Appelé au Levant en 1925, il s'y est trouvé, après le désastre de la colonne Michaud, dans des circonstances extrême-

ment critiques qui ont été ignorées en Occident. Elles n'ont pas réussi à altérer son proverbial sang-froid. Esprit d'une lucidité égale à celle du général Weygand, le général Gamelin s'entend à sérier les difficultés, à les résoudre les unes après les autres. Bien qu'on fût alors en plein guêpier marocain, il eut assez de crédit (il avait et il a su conserver un très grand crédit dans les milieux politiques) pour obtenir sans délai des renforts, du matériel d'artillerie, des camions. Et puis, il entreprit méthodiquement de rétablir les affaires. Pour commencer, il prit lui-même la *queue de la poêle*, c'est-à-dire dans l'espèce le commandement de la colonne qui débloqua la citadelle de Soueïda. On lui a reproché de l'avoir ensuite évacuée, ce qui nécessita l'abandon complet de Djebel Druze, reconquis par le général André, à partir de mai 1926 seulement. Le motif de sa décision, ce fut la pénurie de vivres. Il s'attacha ensuite à liquider l'insurrection dans les montagnes de l'Hermon, puis à Damas, puis dans la Syrie centrale. On peut dire sans exagérer qu'il a sauvé la situation. Sans lui — et sans quelques collaborateurs — les Français étaient jetés à la mer.

Il eût été logique de confier au vainqueur les fonctions de haut-commissaire au Levant. Il eût ainsi concentré dans ses mains tous les pouvoirs, ce qui eût infiniment mieux valu. On préféra remettre le haut-commissariat à un civil, d'où des difficultés qui commencent seulement à prendre fin, mais dont le récit n'intéresserait que fort peu les lecteurs de la *Revue militaire suisse*.

Le général Gamelin resta au Levant jusqu'en 1928, dans une situation subordonnée qui n'était pas celle que ses éminents services auraient dû lui valoir. Il eut fortement à souffrir de l'hostilité de certains fonctionnaires supérieurs, qui se montrèrent en l'occurrence très inférieurs. Assez secoué par l'effort continu qu'il avait supporté pendant cinq ans au Brésil, pendant trois ans au Levant, il obtint de quitter ce pays qui lui devait tant et où il avait raffermi notre drapeau vacillant. Rentré dans les métropoles, ce fut pour y prendre — très passagèrement — le commandement de la 20^e région, à Nancy, puis les hautes fonctions de chef d'état-major de l'armée, qu'il cumule aujourd'hui, comme son ancien chef Joffre, avec celle de généralissime.

De tempérament très calme, très maître de lui, extrêmement affable et bienveillant, le général Gamelin a gardé non seulement, comme son prédécesseur, l'allure jeune, mais l'expression jeune. Il élève rarement la voix. Il préfère les solutions habiles aux solutions violentes, tout en étant parfaitement capable de vouloir et même de briser qui s'oppose à ses volontés.

Dans sa carrière aussi régulière que brillante, le commandement

direct a eu sa part avec toutes ses responsabilités, comme aussi les fonctions d'état-major avec toute la patiente préparation, tout le travail spéculatif qu'elles comportent. S'il a occupé les postes les plus divers avec le même succès, c'est qu'il réunit les trois qualités, dont le maréchal Niel disait que deux d'entre elles au moins étaient nécessaires à tout grand chef : le savoir, le savoir-vivre et enfin le savoir-faire. C'est un homme heureux dans ses entreprises, et ce bonheur persistant et justifié inspire confiance dans les heures si graves que nous traversons.

Le général Gamelin a été l'homme de Joffre, comme le général Weygand a été l'homme de Foch. S'il y a chez celui-ci un équilibre rare entre l'intelligence et le caractère, peut-être y a-t-il chez celui-là légère prédominance de l'une sur l'autre. Pour les Plutarques de l'avenir, il sera intéressant de mettre ces deux hommes en parallèle.

III.

Afin de ne pas encombrer cette chronique de biographies, nous remettons à une date ultérieure, celle du général Georges, le nouveau major-général adjoint au conseil supérieur de la guerre au généralissime, et celles des généraux Bineau et Huré, qui viennent d'être admis dans cette haute assemblée. Nous consacrerons nos dernières pages à une tentative intéressante de rapprochement entre l'armée et l'Université. Elle n'en est qu'à ses débuts et a trouvé sa première réalisation dans l'ouverture d'un cours libre de science militaire à la faculté des lettres de Paris, sous les auspices de l'Institut d'histoire de la grande guerre, que dirige avec compétence reconnue un grand-blessé de guerre, mutilé de la main droite, amputé du bras gauche, le professeur Renouvin, qui a bien voulu patronner la nouvelle entreprise.

En Suisse, même les antimilitaristes connaissent le « militaire ». En France, bien que le service soit plus général que dans tout autre pays, le public ignorait, jusqu'à une époque récente, et à un degré surprenant, les affaires de l'armée, on ne s'en occupait que pour les critiquer. En Suisse, milice et nation se pénètrent intimement. En France, même les patriotes ont une tendance à croire qu'en dehors des cas de péril national, la défense du pays ne concerne que les spécialistes. Survivance évidente de l'époque de l'armée de métier, où le soldat et l'officier étaient des êtres à part. De leur côté, les militaires de carrière pensent volontiers que les membres du corps enseignant sont antipatriotes. D'où incompréhension et antipathie mutuelles, d'autant plus déplorable que la guerre avait montré le puissant concours trouvé par les cadres permanents dans les officiers de réserve provenant de

l'Université et de l'enseignement primaire. On pouvait espérer que l'union sacrée ne périrait point avec l'armistice. Il n'en fut malheureusement rien.

Certains, que cette discorde attristaient et préoccupaient, ont pensé que pour l'abolir, rien ne serait plus efficace que de mettre en présence officiers et membres du corps enseignant. Ils connaissaient l'union intime entre l'Université et l'armée qui a fait la force de la troupe en 1913 et qui ne s'est pas relâchée depuis. Ils ont vu les Universités allemandes, imitant d'ailleurs l'exemple du Polytechnicum de Zurich, ouvrir leurs auditoires à des cours de *Wehrwissenschaft*. Ils se sont demandé : « Pourquoi n'en ferions-nous pas autant en France ? ».

L'initiative du mouvement est partie l'an dernier d'une organisation privée : le cercle Fustel de Coulanges qui réunit professeurs, instituteurs et quelques fonctionnaires et officiers en retraite. Les cours de la Sorbonne sont très suivis par le grand public parisien. Il s'agissait donc de prendre pied à la Sorbonne pour exposer aux « gens du monde », sous une forme attrayante et accessible à tout le monde, même aux dames, les grandes questions militaires qui, à notre époque d'instabilité et de conflits, ne peuvent laisser personne indifférent. Pour faire un civet, il faut d'abord un lièvre. Pour créer un cours, il faut d'abord des professeurs. Il s'agissait de les trouver parmi les militaires, que, conformément à une tradition qui date du second empire au moins, le grand public taxe facilement, sinon d'inintelligence, du moins d'inculture. Où trouver facilement les bonnes volontés nécessaires : on les trouve toujours dans l'armée. La première équipe comprend trois officiers en activité, le lieutenant-colonel de Gaulle, que j'ai déjà présenté à la *Revue*, le commandant Morel, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, resté dans l'armée après la guerre, le commandant Villate, docteur ès lettres et ancien professeur à l'école de guerre et deux officiers en retraite, le colonel Grasset, bien connu de la *Revue militaire suisse*, et un intendant militaire. Le Ministère de la guerre a accordé facilement les autorisations nécessaires. Du côté de la direction de l'Université, il y a eu quelques difficultés à surmonter. Elles ont été aplanies, et le 2 février dernier, le professeur Renouvin a présenté le lieutenant-colonel de Gaulle, chargé de la première série des conférences (sur la psychologie du commandement) à un auditoire tellement nombreux que le premier amphithéâtre prévu s'est montré trop étroit et qu'il a fallu émigrer dans une salle plus grande qui a été presque pleine à la première conférence, et pleine à craquer à la deuxième (plus de 600 auditeurs). Le talent très classique, la parole élégante, la force de pensée du conférencier ont été pour beaucoup dans le

succès qui a été très grand et a étouffé les protestations de quelques antipatriotes. C'est un beau début qui fait bien augurer de l'avenir. Il s'agit maintenant, et de préparer un programme pour la rentrée de l'automne prochain, et d'étendre le mouvement aux universités de province.

GÉNÉRAL X.

CHRONIQUE SUISSE

A propos du vote de la nouvelle loi militaire.

Ainsi donc, le peuple suisse a accepté, à une faible majorité, la nouvelle loi militaire soumise à sa décision souveraine. Les spécialistes de la statistique fédérale n'ont pas manqué — comme il fallait s'y attendre — de rechercher les diverses raisons susceptibles de justifier le vote négatif d'un grand nombre de citoyens-soldats. Nous ne tenterons pas, à notre tour, de faire « parler les chiffres » ni de suivre ces docteurs ès sciences astronomiques sur un terrain aussi mouvant. C'est un sport qui excède notre compétence.

On se contentera de noter ici plus modestement qu'en face d'une *Allemagne* puissamment organisée, d'une *France* qui vient de réintroduire le service de deux ans et d'une *Italie* militarisée jusque dans sa jeunesse, notre peuple a *hésité* à s'imposer le léger sacrifice que lui commandait une situation politique internationale rappelant, à plus d'un titre, celle de 1914. Pour éclairer la religion du citoyen suisse — dont les manuels d'éducation civique ne cessent de vanter la maturité politique et la saine compréhension qu'il a des intérêts supérieurs du pays — il a fallu mobiliser jusqu'au président de la Confédération lequel, entouré de ses ministres, a estimé indispensable de monter sur le podium des assemblées publiques aux fins de tracer à ses chers concitoyens la voie du devoir militaire.

Pendant plusieurs semaines, d'illustres orateurs battirent la campagne pour supplier les authentiques descendants de Guillaume Tell de ne point confondre les besoins de notre défense nationale avec l'impôt sur les vins et leur demander de placer la sauvegarde du pays au-dessus de leurs intérêts particuliers. Et ce fut également un spectacle assez pittoresque — et qui ne manqua pas de grandeur — de voir quelques-uns de nos grands chefs militaires porter la bonne parole dans nos villages et affronter la contradiction plus ou moins hostile d'un caporal du train ou d'un appointé sanitaire jaloux de leurs conceptions tactiques éminemment personnelles.

Au demeurant, le succès de cette votation — quelque relatif qu'il soit — est dû en grande partie à l'inaltérable dévouement de nos officiers et sous-officiers, lesquels ont prouvé une fois de plus leur attachement à l'armée et au pays. Cette constatation est réconfortante ; elle ne saurait par ailleurs infirmer d'aucune façon

le mérite que se sont également acquis de nombreux patriotes qui, sans pouvoir se réclamer de leur qualité militaire, ont saisi spontanément l'importance que devait avoir un tel vote pour le renforcement de notre défense nationale.

Aucun argument sérieux, *d'ordre militaire*, ne pouvait être avancé contre la nouvelle loi qui visait essentiellement à prolonger de quelques jours nos écoles de recrues. La nécessité d'améliorer l'instruction de base des chefs et de la troupe dans une armée de milices dépourvue de toute formation permanente, apparaissait clairement à quiconque avait conservé une certaine objectivité en face de ce problème capital. Quant aux adversaires classiques de notre défense nationale : les communistes, que rejoignaient malgré leur déclaration de principe de nombreux socialistes, de même que les objecteurs de conscience de toute nuance, leur attitude négative demeurait dans l'ordre logique. Elle était conforme au programme du parti.

En revanche, il faut avoir la franchise de reconnaître que la plupart des officiers qui ont entrepris de parler dans des assemblées populaires ont été frappés de l'attitude de nombreux citoyens-soldats, par ailleurs patriotes convaincus, qui avaient décidé de voter *non* pour protester, disaient-ils, contre certaines *méthodes d'instruction* dont ils avaient conservé des souvenirs inégaux. A ce point de vue, le contact avec le peuple-soldat n'aura pas été inutile ; il s'est établi dans des conditions « atmosphériques » favorisant l'échange des opinions « sous l'habit civil » qui réduit les distances et supprime la discipline du rang. Il est incontestable — et c'est pour nous l'un des plus précieux enseignements de cette campagne de propagande en faveur de l'armée, — qu'un certain malaise règne encore dans nos milices, qui affecte étroitement nos conceptions de la discipline et le programme de travail de nos écoles de recrues. Divers quotidiens s'en sont du reste fait l'écho. Au lendemain du scrutin, on pouvait lire, par exemple, dans la *Revue de Lausanne* : « Ce n'est ni notre dessein, ni notre rôle d'entrer ici dans le détail des motifs qui ont déterminé le vote de très nombreux soldats-citoyens. Ceux qui ont eu l'occasion de parcourir, ces derniers jours, les régions les plus diverses du pays romand — Vaud, Valais, Fribourg — savent de quoi nous voulons parler. Pour être clair et net, constatons que le *pas cadencé*, notamment, a créé, à lui seul, au projet de réorganisation de l'instruction plus de tort que tous les antimilitaristes réunis des cantons romands. Dans le même ordre d'idées, le *Courrier de*

Genève, qui a fait une excellente campagne en faveur de la loi, écrit : « Bien des citoyens, aussi, ont gardé des souvenirs fort mélangés de leur service militaire. A juste titre, on a pu démontrer que la réforme actuelle ne constitue nullement une prolongation du *drill*. Mais il ne faut pas croire non plus que certaines méthodes, certaines manières de traiter le soldat comme une machine ou comme un numéro, n'aient pas laissé de tenaces ressentiments chez un grand nombre de troupiers. Ces méthodes ne conviennent nullement à l'esprit de notre armée. Mais il reste bon nombre d'impénitents « drilleurs » auxquels — cette votation le signifie — les autorités militaires doivent une fois pour toutes faire entendre raison. Notre peuple ne demande qu'à aimer son armée. On doit s'attacher en haut lieu à ne la lui rendre en aucune mesure désagréable ou odieuse. »

Ce jugement est sévère; il pose à nouveau l'important problème de l'éducation et de la pédagogie militaires. Le traiter ici sous ses multiples aspects dépasserait le modeste cadre que nous désirons maintenir à nos chroniques. Nous aurons sans doute l'occasion de le reprendre prochainement dans son ensemble.

En attendant, il importe de préciser que nos méthodes d'instruction sont parfaitement saines dans leurs principes. Pour s'en rendre compte, il suffit d'ouvrir notre *règlement de service* (1933). Le chapitre consacré à *l'éducation du soldat* contient des idées directrices remarquablement justes. On y lit, par exemple (art. 27) « Seule une troupe *disciplinée* pourra supporter les privations et les fatigues d'une campagne et surmonter l'épouvante du champ de bataille. La discipline est la base de l'aptitude à la guerre : sans elle l'instruction manque son but. Une armée qui n'a pas confiance dans sa propre valeur est incapable de faire campagne. Cette confiance repose sur l'assurance que donne le sentiment de connaître à fond son métier. On n'obtiendra l'assurance et la confiance qu'en limitant les programmes au strict nécessaire. Cela est essentiel, étant donné le service à court terme. Notre *instruction* doit, par conséquent, se proposer des buts qui peuvent être atteints dans le temps donné, dût-on, pour cela, renoncer à ce qui peut paraître nécessaire ou simplement désirable. » — (Art. 28) : « La discipline c'est l'absolue fidélité du soldat qui se donne corps et âme à sa tâche. Elle plonge ses racines dans le sentiment du devoir qui montre au soldat la voie à suivre, et dans une ferme volonté, qui permet de persévéérer, quelles que soient les circonstances. La discipline se manifeste par l'obéissance sans réserve aux supérieurs, par l'exécution attentive de toutes les obligations du service et surtout par la manière d'être du soldat quand il est livré à lui-même. »

Au chapitre intitulé *Les moyens de créer et de maintenir la discipline*, on peut lire entre autres (art. 31) : « La discipline repose en premier lieu sur la *confiance* des subordonnés en leurs chefs. C'est pourquoi la *personnalité* du chef exerce une influence déterminante sur le travail de la troupe, en temps de paix comme à la guerre. Le chef gagne le respect et obtient l'obéissance de ses hommes par son influence personnelle et par son attitude. L'heureux choix des chefs, des officiers surtout, et leur formation constituent les fondements de la discipline. » — (Art. 33) : « Les exigences du supérieur ne doivent jamais dépasser les forces du subordonné... En toutes circonstances, le chef traitera ses hommes avec bienveillance et sollicitude... Le chef respectera la personnalité de ses subordonnés et leur fera confiance... *Par toute sa conduite, l'officier doit prouver la noblesse de ses sentiments, la maîtrise de soi et la haute idée qu'il se fait de l'honneur.* »

Arrêtons là nos citations. On voit qu'en matière d'éducation du soldat, le règlement de service ne considère nullement — comme on a tendance à l'admettre — que ce qu'on est convenu d'appeler le *drill* soit le seul moyen d'obtenir ou d'affermir la discipline. L'éducation militaire vise à créer la cohésion morale d'une troupe. Le drill, individuel ou collectif (garde à vous, maniement d'armes) n'est qu'un moyen d'expression de l'énergie qui doit animer l'homme du rang, dans sa réaction instantanée aux ordres du chef. C'est parce que nos jeunes officiers et sous-officiers confondent encore trop souvent les moyens avec le but à atteindre qu'ils manifestent parfois une fausse conception de l'éducation militaire et se prêtent aux exagérations signalées plus haut. Le drill bien compris ne constitue qu'un des nombreux moyens d'éducation. Il n'a de valeur que s'il est exercé dans un certain « *climat moral* » qui n'est autre que l'esprit de corps, c'est-à-dire la fierté d'une troupe persuadée de son aptitude à la guerre. Considérer le drill comme un moyen d'obtenir la discipline « coûte que coûte », l'infliger à une troupe à titre de punition (comme on le voit trop souvent) est une grossière erreur de pédagogie. A ce point de vue-là, nous regrettons — ce n'est pas la première fois qu'on le signale ici — que notre *règlement d'exercice* (1930) contienne, en son chiffre 20 (drill collectif) une phrase aussi ambiguë que celle-ci : « Qu'une troupe se relâche, que son attitude devienne douteuse, le chef, par le ton de son commandement, et *au moyen du drill*, la plie à ses exigences et la ramène au devoir. » Il serait vraiment à plaindre, le chef qui userait de tels moyens pour « ramener une troupe au devoir ». Du reste, un chef commandant une troupe « dont l'attitude devient douteuse » se délivre instantanément un brevet d'incapacité qui prouve sa totale incompréhension de l'éducation

morale de ses hommes. C'est aussi la raison pourquoi nous condamnons sans appel — et nos lecteurs le savent bien — la phrase du même règlement d'exercice (chiffre 27), qui prétend que *le pas cadencé sert à affermir la discipline*. Il faut être dépourvu de tout sens humain — et notamment du sens de la troupe, ce qui revient au même — pour croire à la magie d'un tel talisman.

En résumé, certaines des critiques adressées à notre système d'instruction ne sont pas tout à fait sans fondement. Mais les exagérations signalées sont avant tout imputables à une fausse conception de la discipline et des moyens de la provoquer. Reconnaissions que ces manquements sont rares et la plupart du temps le propre de jeunes cadres qui « croient bien faire ». Il s'agit donc de cas particuliers et non de la doctrine saine et vivifiante codifiée dans notre « règlement de service » et dans le rendement de laquelle nous pouvons avoir pleine confiance si nous nous efforçons de l'interpréter avec l'intelligence, le tact et le cœur dont il importe que fasse preuve tout chef digne de ce nom.

R. M.
